



COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

"Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".

Madame, Monsieur _____

est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de la Libération, 9 (Maison communale) le **mercredi 26 juillet 2023** à 20 h 00'.


Le Directeur général f.f.,

Y. VANDEBERG

Braine-le-Château, le 17 juillet 2023.

Par le Collège,




Le Bourgmestre f.f.,

F. BRANCART

SÉANCE PUBLIQUE

1. Communications (décisions de l'autorité de tutelle compétente relative à différents actes du Conseil communal).
2. Exercice du droit d'interpeller directement le Collège communal en séance publique du Conseil communal. Demande introduite par M. Sébastien WILLEMS le 4 juillet 2023 : interpellation [relative à la sécurité routière et notamment à l'extinction de l'éclairage public chaussée de Tubize entre 22h00' et 5h00' du matin et au mauvais état de la voirie et des pistes cyclables].
3. Projet de *Schéma de Développement Territorial* (S.D.T.), adopté par le Gouvernement wallon le 30 mars 2023, actuellement soumis à enquête publique : avis. [Cet avis est requis pour le 31 juillet 2023 à moins que le Gouvernement wallon accède à la demande du Conseil d'administration de l'U.V.C.W. de proroger le délai jusqu'au 15 octobre 2023].
4. Budget communal pour l'exercice 2023 suivant 2^{ème} modification arrêtée par le Conseil communal en séance du 28 juin 2023 et en cours d'examen auprès de l'administration régionale wallonne compétente agissant pour l'autorité investie du pouvoir de tutelle spéciale d'approbation. Entérinement de la demande expresse de réformation introduite par le Collège communal le 14 juillet 2023 : décision.
5. Fabrique d'église de la paroisse Saint-Remy (Braine-le-Château). Budget de l'exercice 2024 : réformation.
6. Redevance pour certains services offerts au sein de l'école communale durant l'année scolaire 2023-2024 : décision [*sous réserve*].
7. Centre Public d'Action Sociale. Budget pour l'exercice 2023 - Troisième modification (service extraordinaire) : approbation.
8. Finances communales. Procès-verbal de vérification de la caisse du Directeur financier, suivant situation relevée au 12 juillet 2023 : communication.
9. École communale. Organisation des surveillances du temps de midi dans les trois implantations. Convention avec l'*Intercommunale Sociale du Brabant wallon* (I.S.B.W.) pour la période du 28 août au 31 décembre 2023 : approbation.

10. *Habitations Sociales du Roman País* SC. Assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2023 : vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette séance [625.36].

HUIS CLOS

11. "Sanctionneurs" provinciaux. Nouvelle désignation et confirmations de désignations antérieures : vote au scrutin secret [580.1].

*

